



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 28 mars 2023

### Délibération n° 2023-036

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2023.

**Présents** : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice.

**Absents excusés** : MM. PIETERS Marc ayant donné pouvoir à MARINOT Patrice, VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie, DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à BESSIERE Jean-Pierre.

**Secrétaire de séance** : Mme LAVERGNE Cécile.

Libertés publiques et pouvoirs de police

#### **Mise à disposition d'une licence de débit de boissons n° 4**

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une licence débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie.

D'abord rattachée à la salle des fêtes communale, celle-ci était mise à disposition chaque année du camping Les Côtes de Saintonge situé 11 rue des Sables à Saint-Augustin.

Madame le Maire précise que le camping en question a changé de direction et de dénomination. Il porte en effet pour nom d'enseigne « les Pins de Sel » et son nouveau gérant a sollicité la mise à disposition de la licence débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie propriété de la commune comme son prédécesseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR :

- De la mise à disposition gratuite de la licence débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie propriété de la commune au profit du camping Les Pins de Sel domicilié 11 rue des Sables à Saint-Augustin
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante qui sera valable du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2023.

Publication dématérialisée du 04-04-2023  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230328-2023\_036  
Reçu le 31-03-2023

